



CCE GRDF du 25 janvier 2018

Déclaration Liminaire

Mmes, Mrs les membres du CCE.

En cette fin de mois de Janvier et puisque les délais traditionnels nous le rendent encore possible, permettez-moi, au nom de la délégation CGT, de vous présenter pour cette nouvelle année, nos vœux les plus sincères de prospérité, de bonheur et de santé, pour vous-mêmes ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers.

En ces temps si incertains, si troublés, nos souhaits de bonheur, de santé et de PAIX pour l'année nouvelle ne peuvent être qu'accompagnés de vœux combattifs. Combattif alors qu'un mouvement mondial des femmes, inédit, se lève et que, l'aspiration à la justice sociale et écologique contre les paradis fiscaux et l'enfer d'une planète qui se consume grandit...

En effet, si le bonheur reste une idée neuve, celle-ci s'évanouit vite lorsqu'elle est éprouvée au cœur d'un océan de malheurs et qu'une infime minorité conditionne la vie des autres...

Oui, l'aspiration à autre chose, à inventer la société et le monde de demain est bien réelle mais pas encore assez puissante. Qui peut, en effet, accepter ou justifier que les plus riches de la planète viennent d'engranger mille milliards de dollars supplémentaires quand galopent les inégalités, que se répand la pauvreté et que le chômage est une plaie béante sur le front du capitalisme financier !?

Une large unité de l'immense majorité de celles et ceux qui subissent ce système peut être possible. Elle est d'autant plus indispensable que dans les semaines à venir, les travailleurs, les privés d'emplois, les retraités, les collectivités locales,...et pas que,...vont commencer à subir les effets des premières décisions désastreuses du pouvoir macronien...

Le cynique jeu du Président de la République et de ses valets, cherchant l'unité nationale derrière les puissances d'argent doit être mis en échec ! Car déjà, les premiers licenciements en « rupture conventionnelle collective » commencent ! L'idée que licencier plus facilement aiderait à lutter contre le chômage pourrait être risible si elle n'allait pas encore provoquer des drames humains...L'encre des textes de loi sur l'élargissement des modalités facilitant les ruptures conventionnelles a tout juste eu le temps de sécher que de nombreuses entreprises et pas des moindres, s'en servent dès à présent pour dégraisser leurs effectifs... Exemple maintenant déjà malheureusement bien connu de PSA qui, avec 1,5 milliards d'euros de bénéfices au 1er semestre 2017, annonce 2 200 suppressions d'emplois, dont 1 300 ruptures conventionnelles collectives et 900 congés senior...et Carrefour qui prévoit la suppression de 2 400 emplois sur les 10 500 dans les sièges du groupe, en France, ce que trouve « marginal » son PDG Bompard...Le groupe ENGIE, lui, n'est pas en reste avec l'inscription du sujet à son agenda social pour le premier semestre 2018, afin de, je cite « faire de la pédagogie sur le dispositif encore mal connu ».... !!! De qui se moque-t-on !?

La CGT, elle, se bat et exhorte les salariés pour un code du travail du XXIème siècle avec des propositions concrètes, réfléchies, et réalistes !

Autre coup bas porté aux salariés : votée en pleine « trêve des confiseurs », décidément plus rien n'est respecté, la Loi des finances 2018 qui instaure le jour de carence pour les IEG, sous prétexte de réduire le « micro absentéisme » !!! Pour être clair, à chaque arrêt maladie, chaque agent des IEG perdra une journée de salaire correspondant au premier jour d'arrêt maladie, y compris pour les arrêts liés à la grossesse...

Pour la CGT, l'instauration de ce jour de carence constitue une véritable insulte qui revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office ! Les médecins, eux, sont, au passage, considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance ».

Alors que les contribuables les plus riches se gavent de cadeaux fiscaux, le duo Macron/Philippe s'acharne une nouvelle fois sur les salariés en leur supprimant des acquis sociaux... ! La CGT exige le respect du Statut du personnel des IEG et de son article 22 qui garantit le maintien de salaire en cas de maladie ou d'accident de travail... !

Les avancées historiques de 1936 et 1968, dont nous fêtons les 50 ans cette année ont été obtenues avec des occupations d'usines et des actions importantes sur la production industrielle. Pour être efficace, nous estimons que la grève doit avoir une conséquence sur la production. Depuis les années 1970 les coupures et délestages ont de moins en moins été utilisés dans les actions or, depuis quelques temps, l'outil de travail est repris en main sur décision collective des salariés... Si c'est le chemin que nous invitent à emprunter gouvernement et employeurs, sachez que nous saurons l'utiliser à bon escient !

Car, malgré un automne riche en actions revendicatives et occupations de tous ordres ce début d'année risque de peser lourdement sur le pouvoir d'achat des électriciens et gaziers actifs et inactifs ! Si l'augmentation de la CSG devrait être, en partie, compensée par des mesures de grilles salariales et la suppression de la cotisation de solidarité pour les actifs, ce qui, au passage, est une insulte envers les plus démunis au regard de la bonne santé de nos entreprises, rien n'est prévu pour les inactifs... !!!

Après les 0,2% de SNB pour 2018 (*soit une augmentation de 4,79 € pour un NR 150*) et une augmentation du coût de la vie prévisionnelle de 1,3%, c'est une perte de 1,1% de pouvoir d'achat qui est actée pour les salariés des IEG...

Quant aux propositions de « mesurette » salariales individuelles, elles restent très en deçà de ce que sont en droit d'attendre les salariés mais surtout, de la capacité de nos entreprises à donner des signes forts à ces derniers qui s'investissent quotidiennement pour l'entreprise...

En effet, l'enveloppe financière de 0,8 % des rémunérations principales annuelles valable pour 2018, même si légèrement supérieure de 1%, pour l'exécution et la maîtrise par rapport à 2017, reste très largement inférieure aux années précédentes, à savoir :

- ✓ 31% de taux d'avancement pour les collègues exécution et maîtrise contre 37,5% en 2014 par exemple, ou 34,5% en 2016...
- ✓ 47% de taux d'avancement pour les cadres, certes, pour ces derniers, identiques à l'an passé mais contre 55% en 2014, 52% en 2016...

Ces taux identiques pour les contingents « classiques » comme pour les « jeunes salariés » sont une véritable provocation à l'ensemble du salariat alors que la santé financière de l'entreprise est de mieux en mieux et le cash remonté à la maison mère est, lui,sans réserve... !!!

C'est sans doute la conception de l'équité de la Direction ...

Alors, fier d'être gazier... !? Oui, mais donnez-nous les moyens de vos ambitions...

Si 2017 est aussi une année anniversaire pour GRDF,comme le dit la chanson :.....*G10 ans mais, Tar'ta gueule à la récré.....*Car, nous aussi nous voulons l'avenir en vert...mais pas envers et contre tout !

Enfin, de trop nombreux agents restent encore en attente, dans le cadre du dossier EOAI, afin de pouvoir aspirer enfin à évoluer dans un emploi catégorisé et correspondant à leurs qualifications et leurs compétences... !

Gageons que ces derniers ne se retrouvent pas dans la même situation que les EHPAD, où, la réforme de la tarification introduite par la Loi vieillissement, unanimement rejetée, va se traduire par des suppressions massives de postes, alors que l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées et dans les services d'aide à domicile, est reconnue par tous.

Quant au dossier concernant l'évolution des USR, malgré les différentes bilatérales qui ont eu lieu sur ce sujet, beaucoup d'interrogations demeurent, plongeant les agents concernés dans l'angoisse de lendemains incertains :

- Quels intérêts à démixter aujourd'hui plus qu'hier ?
- Quelles activités seront démixtées et pourquoi ?
- Quel accompagnement social...?
- Combien d'agents resteront dans les USR, où et pour quoi faire...?

Que dire de certaines expérimentations qui se font jour dans le Pays et démontrent, une fois encore, que les directions locales font ce qu'elles veulent ! L'expérimentation de télétravail à la C2T sur l'OUEST sans qu'aucune concertation ni information de quelque organisme que ce soit n'aient été réalisées...Cela augure mal de la suite des échanges à venir dans le domaine de la QVT, échanges qui risquent fort de ne plus être sur le même ton !

Les mois de novembre et décembre, auront été des mois agités dans les IEG, avec de nombreuses mobilisations autour des Commissions Partiaires de Branche qui portaient sur les négociations concernant les moyens bénévoles pour le fonctionnement de nos activités sociales et sur les questions de pouvoir d'achat !

Ces CPB se sont tenues dans un contexte de recul social sans précédent, orchestré par l'alliance Gouvernement / Patronat : passage en force des ordonnances Macron, mise à mal des régimes particuliers, baisse des APL,...

Grâce aux nombreuses mobilisations qui se sont tenues partout en France, avec des reprises en main de l'outil de travail, décidées collectivement par les salariés grévistes, les négociations ont vu quelques avancées en ce qui concerne les moyens bénévoles et la compensation de la hausse de la CSG.

Dans la continuité de ces négociations et sous l'impulsion de la CGT, une prochaine CPB est convoquée le 8 février prochain à l'occasion de laquelle la FNME-CGT appelle l'ensemble des salariés et leurs ayants droit à investir le champ qui leur est ouvert.

Pour cette nouvelle année 2018, la CGT réaffirme la nécessité absolue et la pertinence de proposer aux salariés d'agir massivement, afin d'exiger le juste retour du fruit de leur travail.

Sans intervention massive des salariés en 2018, la météo économique et sociale risque fort de se dégrader davantage...